



Appel à projets



en Pays Mellois



en partenariat avec :



- 19 octobre 2010 -

Maison du Pays Mellois
2 place Bujault – 79500 MELLE
Tel 0549270962 / Fax 0549279187
planclimat@paysmellois.org

Table des matières

<u>PREAMBULE.....</u>	<u>3</u>
<u>Appel à projets CARAPATTE-CARACYCLE.....</u>	<u>4</u>
<u>I. En quoi consiste l'appel à projets ?</u>	<u>4</u>
I.1. Qu'est-ce-qu'une ligne Carapatte ?	4
I.2. Pourquoi des lignes Carapattes en Pays Mellois ?	4
<u>II. Comment mettre en place un CARAPATTE ?.....</u>	<u>5</u>
II.1. Comment une ligne se met-elle en place ?	5
II.2. Comment est assurée la ligne ?	5
<u>III. Des écoles déjà engagées.....</u>	<u>6</u>
III.1. Des lignes Carapatte existent-elles déjà en Pays Mellois ?	6
<u>IV. Déroulement de l'appel à projets.....</u>	<u>6</u>
IV.1. Sélection des candidats sur présentation d'une fiche d'intention ci-jointe / novembre 2010.....	6
IV.1.1. Les éléments de la fiche d'intention.....	6
IV.1.2. La sélection des projets.....	7
IV.2. Etape 3 – Élaboration des lignes.....	8
IV.3. Etape 4 : Phase de réalisation.....	8
IV.4. Etape 5 : Évaluation des projets.....	8
<u>V. Que faire si vous êtes intéressés ?</u>	<u>8</u>

PREAMBULE

Le Pays Mellois s'est engagé depuis 2008 dans un Plan Initiatives Climat soutenu par l'ADEME et la Région Poitou-Charentes. Ce programme vise une stratégie de développement cohérente sur son territoire en adéquation avec les objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) suivants :

- à court terme, le respect des engagements de Kyoto à l'échelle du territoire représentant une réduction de 7 à 10 % des émissions de GES par rapport à la situation de 2003 (année de référence dans le cadre du pré-diagnostic).
- une réduction par 4 des émissions de GES territoriales à long terme (Facteur 4 à l'horizon 2050)

Un pré-diagnostic, réalisé avec l'ADEME, a permis de faire ressortir les postes émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) selon leur origine, énergétique ou non. Ce pré-diagnostic montre que, le premier émetteur de GES d'origine énergétique est le transport suivi de l'activité résidentielle et de l'industrie.

C'est pourquoi en 2009, le Pays Mellois a confié à l'AFIPaR une mission visant le déploiement de « carapatte » ou « caracycle » afin de limiter l'impact des trajets quotidiens et notamment les trajets domicile-école.

Ce sont aujourd'hui 6 écoles en Pays Mellois qui sont accompagnées pour la mise en place de « carapatte » ou « caracycle ».

Afin d'accompagner les écoles et de répondre à la politique environnementale menée sur son territoire, le Pays Mellois lance un appel à projets auprès des écoles des cantons de Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Chef Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé Vaussais.

Appel à projets CARAPATTE-CARACYCLE

I. En quoi consiste l'appel à projets ?

L'objectif est d'accompagner entre 4 et 6 projets de lignes « Carapatte » en collaborant avec l'école, les parents d'élèves, la Mairie et les élèves dans la mise en place de ces lignes.

I.1. Qu'est-ce-qu'une ligne Carapatte ?

Il s'agit d'un groupe d'écoliers conduit par des accompagnateurs bénévoles (adultes) entre leurs lieux d'habitation et les établissements scolaires. Il s'agit du même système que des lignes de bus (avec des points d'arrêt, des horaires et des itinéraires précis) sauf que le mode de transport change, nous sommes à pied!

I.2. Pourquoi des lignes Carapattes en Pays Mellois ?

Ce projet participe aux objectifs de réduction de Gaz à Effets de Serre du Plan Initiatives Climat dans la mesure où :

- en moyenne, 1 trajet quotidien sur 4 en voiture fait **moins d'1 Km**
- le véhicule **consomme et pollue** plus quand le moteur est froid (les 2 premiers kms)
- les abords des écoles sont souvent **saturés** aux heures de pointes
- le stationnement et la circulation des voitures augmentent les risques **d'accidents**
- les enfants habitent généralement à **moins d'1 Km** de leur établissement scolaire
- **2 enfants sur 3** vont à l'école en voiture
- chaque jour en région, les déplacements vers l'école représentent 500 000 kms soit 35 000 Tonnes Équivalent CO2

Au-delà d'un objectif écologique, il s'agit également d'un projet permettant :

- la solidarité entre parents en simplifiant le quotidien de chacun,
- l'interconnaissance entre parents,
- le lien entre différents acteurs : les enseignants, les parents, la Mairie, les associations locales, les habitants...

Une ligne Carapatte favorise alors la coopération et le mieux vivre ensemble sur notre Pays.

II. Comment mettre en place un CARAPATTE ?

II.1. Comment une ligne se met-elle en place ?

L'accompagnement est confié à l'association AFIPaR (Association de Formation et d'Information pour les Paysans et les Ruraux).

Contact Aurélie BROSSARD : 05 49 29 15 96 ou aurelie-afipar@orange.fr

Cette association a pour mission de vous accompagner dans la mise en place de la ligne par une méthodologie conçue et appliquée sur d'autres territoires.

Nous disposons :

- d'un questionnaire (impliquant les enfants) sur les besoins ou non des parents
- d'une grille de dépouillement du questionnaire et de récolte des besoins
- de grilles de test de la ligne
- de modèles de chartes pour les parents, enfants, accompagnateurs
- de grilles pour l'élaboration du parcours, des arrêts, des horaires, ...

Une formation pourra être dispensée aux accompagnateurs début 2011.

L'AFIPaR accompagnera le groupe volontaire pour travailler sur ce projet et leur apportera la méthodologie, les ressources et outils nécessaires par :

- 1 première réunion pour informer et sensibiliser à la mise en place du projet, pour lancer le questionnaire
- après récolte et recensement des réponses aux questionnaires, 1 réunion pour étudier la faisabilité de lignes, prévoir les trajets et arrêts
- après test des lignes, 1 réunion pour informer sur la ligne, mobiliser des accompagnateurs, susciter les inscriptions, etc.
- après inscriptions des enfants, parents et accompagnateurs, lancement de la ligne Carapatte.

Nous pouvons imaginer le travail du groupe de parents et enseignants pendant l'hiver 2010/2011, afin de lancer les lignes en avril 2011.

II.2. Comment est assurée la ligne ?

Nous sollicitons l'Association des Parents d'Elèves pour qu'elle étende son assurance à la ligne « Carapatte ». Ce sont donc la responsabilité civile de l'assurance de l'APE ou les assurances individuelles et scolaires auxquelles souscrivent les parents, qui fonctionnent en cas de problème (très rare !).

L'association Prévention MAIF peut être sollicitée sur toutes ces questions juridiques.

III. Des écoles déjà engagées

III.1. Des lignes Carapatte existent-elles déjà en Pays Mellois ?

Oui, des lignes existent déjà sur les territoires suivants :

- RPI de St Vincent la Châtre – Chail : déjà 2 lignes « Caracycle » depuis le printemps 2009
- Sauzé Vaussais : 1 ligne Carapatte depuis le printemps 2009
- Périgné : 2 lignes depuis le printemps 2010
- Lezay : 1 ligne depuis le printemps 2010
- Mougou : 2 lignes depuis le printemps 2010

Ce sont environ une 60aine d'enfants et une 20aine d'accompagnateurs qui sont concernés.

IV. Déroulement de l'appel à projets

L'appel à projets se déroulera sur 2 années : 2010 et 2011. Une répartition géographique des projets sélectionnés est souhaitée avec un objectif maximum de 1 école accompagnée par canton, soit 6 écoles maximum accompagnées sur le Pays Mellois.

L'appel à projets se déroulera de la manière suivante pour l'année 2010 :

IV.1. Sélection des candidats sur présentation d'une fiche d'intention ci-jointe / novembre 2010

Le lancement de l'appel à projet aura lieu en octobre 2010.

La fiche d'intention devra être reçue, en deux exemplaires, au plus tard le 22 novembre 2010 par voie électronique ou postale à l'adresse du Pays Mellois.

Maison du Pays Mellois
2 place Bujault – 79500 MELLE
Tel 0549270962 / Fax 0549279187
planclimat@paysmellois.org

IV.1.1. Les éléments de la fiche d'intention

La fiche d'intention devra contenir :

- le nom de la commune
- le nom et l'adresse de l'école concernée
- le nombre d'élèves de l'école
- l'adresse de l'association des Parents d'élèves et le nom de son (sa) représentant(e)
- Le nom du directeur (ou de la directrice) de l'école
- un compte rendu des éventuelles réunions ayant eu lieu sur le sujet « carapatte ou caracycle » – mentionner les acteurs présents – élus, professeurs des écoles, membres de l'association de parents d'élèves, etc.

• Si le candidat est une commune ou une communauté de communes :

La commune candidate doit affirmer sa volonté de créer un « carapatte ou caracycle » sur la base d'une opération par laquelle elle s'engage à :

- accompagner la création de lignes en concertation avec l'école et les parents d'élèves;
- mettre en œuvre et mobiliser les moyens nécessaires ;
- sensibiliser, associer et informer tout au long du projet les administrés de l'action engagée ;
- participer à l'évaluation des projets qui sera conduite par le comité de suivi ;
- valoriser les résultats de cette initiative.

• Si le candidat est une école

Dans le cas où le candidat est une école, le dossier intégrera en plus des éléments de la fiche d'intention, une copie de la lettre d'information à la commune sur la démarche en cours et s'engager à :

- accompagner la création de lignes en concertation avec la mairie et les parents d'élèves ;
- mettre en œuvre et mobiliser les moyens nécessaires ;
- sensibiliser, associer et informer tout au long du projet les partenaires de l'action engagée ;
- participer à l'évaluation des projets qui sera conduite par le comité de suivi ;
- valoriser les résultats de cette initiative.

• Si le candidat est l'association des parents d'élèves

Dans le cas où le candidat est l'association des parents d'élèves, le dossier intégrera une lettre d'information à la commune et à l'école sur la démarche en cours. Elle s'engagera à :

- accompagner la création de lignes en concertation avec la mairie et l'école ;
- sensibiliser, associer et informer tout au long du projet les partenaires de l'action engagée ;
- participer à l'évaluation des projets qui sera conduite par le comité de suivi ;
- valoriser les résultats de cette initiative.

• Cas des projets en cours

Dans le cas où une ligne Carapatte ou Caracycle serait déjà lancée sur la commune concernée, le candidat ne pourra bénéficier de cet appel à projets mais pourra néanmoins être accompagné par l'AFIPaR selon des modalités à fixer avec le Pays Mellois.

IV.1.2. La sélection des projets

La sélection des dossiers sera confiée à un jury composé de représentants élus du Pays Mellois assisté d'un groupe technique composé de techniciens du Pays Mellois et de l'AFIPaR.

Ces membres formeront par la suite le Comité de suivi en charge de l'accompagnement des projets retenus et de l'animation de l'Appel à projets.

La sélection des dossiers donnera lieu fin novembre 2010, à une réunion préparatoire pour les candidats.

Suite à la sélection des 6 projets lauréats, les candidats seront avertis par courrier de leur sélection ou non à cet appel à projets.

IV.2. Etape 3 – Élaboration des lignes

L'élaboration des lignes s'effectuera dans le cadre de réunions avec les partenaires (écoles, associations de parents d'élèves et mairies) et pourra faire l'objet d'un accompagnement technique de l'AFIPaR défini dans le paragraphe II.1.

IV.3. Etape 4 : Phase de réalisation

Une fois cette phase engagée, le porteur de projets s'engage à poursuivre le partenariat avec le comité de suivi.

IV.4. Etape 5 : Évaluation des projets

Dans le cadre des actions pilotées par le comité de suivi, un travail d'évaluation sera conduit par l'AFIPaR.

V. Que faire si vous êtes intéressés ?

- **Participer à la réunion d'information sur l'appel à projets qui se déroulera le :**

**mardi 16 novembre à 19H
salle du tapis vert,
rue du tapis vert à Melle.**

merci de confirmer votre présence à l'adresse suivante :

Maison du Pays Mellois
2 place Bujault – 79500 MELLE
Tel 0549270962 / Fax 0549279187
planclimat@paysmellois.org

- Si vous avez besoin d'informations ou de renseignements complémentaires, contactez (entre le 8 et le 22/11) Aurélie BROSSARD à l'AFIPaR : 05 49 29 15 96 ou aurelie-afipar@orange.fr
- **Sinon envoyer la fiche d'intention avant le 22 novembre 2010 au Pays Mellois par courrier en deux exemplaires ou par mail sur planclimat@paysmellois.org**

FICHE DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS



Nom de la personne contact :

Fonction (Maire, conseiller municipal, enseignant, directeur d'école, parent, autres) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Mail :

Nom de l'école :

Adresse de l'école concernée :

Nom du directeur (ou de la directrice) de l'école :

Nombre d'élèves de l'école :

Adresse de l'association des Parents d'élèves et le nom de son (sa) représentant(e) :

Joindre un compte rendu des éventuelles réunions ayant eu lieu sur le sujet « carapatte ou caracycle) – mentionner les acteurs présents – élus, professeurs des écoles, membres de l'association de parents d'élèves, etc.

Je suis intéressé pour impulser le projet « Carapatte » dans mon école/ma commune et souhaite faire partie des projets accompagnés en 2010 – 2011

Nom,
Date,
Lieu,
Signature